



ESCP EUROPE
 11 rue de Valenciennes
 75014 Paris
 France
 Tel : +33 (0)1 42 68 40 00
 Fax : +33 (0)1 42 68 40 01
 Email : escp@escp.eu
www.escp.eu

PARIS LONDON BERLIN MADRID TORINO BUSINESS SCHOOL

Corporate Relations

CONVENTION DE STAGE Année Pré-Master (Programme Grande École)

Article 1: La présente convention règle les rapports de l'entreprise

KHEPRI-ARKANISSISM 16, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret France Code naf:Consei
 représentée par **Madame Evelyne REVELLAT auditeur**

avec Monsieur Pascal MORAND, Directeur de ESCP Europe, représenté par Madame Catherine DESJACQUES, responsable du Service Corporate Relations, concernant le stage de formation pratique effectué dans l'entreprise, conformément au règlement pédagogique de l'Ecole, par

Mle Marine BOISGONTIER

durant la période s'étendant du mardi 1 juin 2010 au samedi 31 juillet 2010 - quotité: 100%

La durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'entreprise sera de heures.

Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation de stage faite à la demande de l'entreprise et du stagiaire. En aucun cas, la date de fin de stage ne pourra être postérieure à la date du jury de diplôme.

Thème du stage: relation clients dans une start up

Responsable du stage :

Adresse du stage (si différente de l'adresse entreprise) : 16, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret

Tuteur pédagogique : Anne GAZENGEL, Directeur Général Adjoint – Relations Entreprises et Executive Education

Le stage étant obligatoire, le stagiaire est considéré comme ayant donné son consentement exprès aux clauses de la présente convention.

Article 2: Ce stage de formation a pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à l'Ecole.

Article 3: Le programme et les conditions de déroulement du stage sont établis par l'Entreprise en accord avec la Direction de l'Ecole en fonction du programme général de l'Ecole et de la spécialisation de l'élève.

Article 4: L'élève stagiaire, pendant la durée de son stage dans l'entreprise, demeure étudiant de l'Ecole, il est suivi par l'école et le responsable de stage de l'entreprise désigné en début du stage. L'élève pourra revenir à l'école pendant la durée du stage, pour y suivre certains cours ou participer à des réunions dont les dates seront portées à la connaissance de l'Entreprise par l'Ecole.

Article 5: Durant son stage, l'élève stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Entreprise, notamment en ce qui concerne les visites médicales et les horaires. En cas de manquement à la discipline, la Direction de l'Entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève stagiaire fautif, en respectant les dispositions fixées ci-dessous :

Interruption temporaire : Toute absence devra être signalée par l'Entreprise à l'établissement. Dans le cas d'une interruption, d'une semaine au moins, pour motif circonstancié ou contexte exceptionnel, autorisée par l'entreprise, un avenant à la présente convention devra être signé par les cocontractants au préalable.

Interruption définitive : en cas de volonté d'une des trois parties (entreprise, école, élève) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement informer les deux autres parties de son souhait par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. Une décision définitive ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 6: L'entreprise reste seule juge du montant de la gratification qu'elle souhaite accorder au stagiaire.

Cette dernière est fixée à **417,00 euros bruts** par mois.

Si le stagiaire bénéficie d'avantages en nature, le montant représentant la valeur de ces avantages sera ajouté au montant de la gratification mensuelle avant comparaison au produit de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Liste des avantages offerts :

.....

Les frais de déplacement et d'hébergement engagés par le stagiaire à la demande de l'Entreprise, ainsi que les frais de formation éventuellement nécessités par le stage seront intégralement pris en charge par celle-ci.

